

## **AVIS PUBLIC**

## ENTRÉE EN VIGUEUR – RÉSOLUTIONS CA23 220088 ET CA23 220159 Dossier 1227680008

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), lors des séances ordinaires du 13 mars 2023 et du 8 mai 2023, les résolutions suivantes :

 Résolution distincte CA23 220088 autorisant l'agrandissement d'un bâtiment commercial au 3711, rue Saint-Antoine Ouest (lots 4 144 286, 5 039 194, 5 277 259 et 5 277 260 du cadastre du Québec) - Zones 0156, 0136, 0205 et 0221;

Cette résolution est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

 Résolution résiduelle CA23 220159 autorisant l'agrandissement d'un bâtiment commercial au 3711, rue Saint-Antoine Ouest (lots 4 144 286, 5 039 194, 5 277 259 et 5 277 260 du cadastre du Québec).

Ces résolutions ont reçu l'approbation du directeur de la Planification et de la mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité et sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 22 juin 2023.

Ces résolutions sont entrées en vigueur le 22 juin 2023 et sont déposées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal, le 11 juillet 2023.

Le secrétaire d'arrondissement, Sylvie Parent, notaire